

DECISION N° 2025-02

OBJET : Vente de Mocktails pour la soirée Apéro Love de la Saint-Valentin au Musée le 14 février 2025»

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-9 ;

VU le code de la commande publique ;

VU la délégation de compétences du comité syndical accordée au Président, pour la durée de son mandat, par délibération n° 230621-3 en date du 21 juin 2023 ;

CONSIDERANT l'organisation d'un « Apéro Love » avec la vente de Mocktails à l'occasion de la Saint-Valentin le vendredi 14 février 2025.

CONSIDERANT la volonté de proposer ces Mocktails à un tarif spécifique ;

Le Président du Syndicat intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi

DECIDE :

ARTICLE 1 : De fixer le tarif du Mocktail au prix de 5,00 €.

ARTICLE 2 : dit que les crédits afférents sont inscrits au budget.

Fait à Marly-le-Roi, le 29 janvier 2025

Transmis en Préfecture et affiché le 30 JAN. 2025

Jean-François PERRAULT
Président du Syndicat Intercommunal

